



Annexe 1 au règlement de la consultation

Capacité financière – classement préférentiel des lots

TRAVAUX AÉRIENS ET SOUTERRAINS SUR LES RÉSEAUX : ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE, GÉNIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES - 2022

A. Capacité totale annuelle maximale en euros HT en cas d'attribution de plusieurs lots :

Comme indiqué dans le règlement de consultation, en cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire, le nombre de lots attribués se fera au vu de la capacité financière totale annuelle pouvant être réalisée par le soumissionnaire, soit :

.....€ HT

B. Classement préférentiel d'attribution des lots pour lesquels l'entreprise soumissionne (à titre indicatif et sans valeur contractuelle)

Dans l'hypothèse où la somme des montants maximums annuels (cf article 3 du règlement de consultation) des lots attribuables à un même soumissionnaire serait supérieure à sa capacité totale annuelle indiquée ci-dessus, l'entreprise précisera ci-après le classement préférentiel d'attribution de tous les lots pour lesquels elle soumissionne :

N° lot	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Ordre de préférence (1)																

(1) Le candidat indique son ordre de préférence (« 1 » – premier choix, « 2 » – deuxième choix etc.). Tous les lots auxquels répond le soumissionnaire doivent être classés.